



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/006

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE – PROJET D'AIRE
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR CADAUJAC**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 6 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 janvier 2021

**Le 12 janvier de l'année deux mille
vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/006

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE – PROJET D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR CADAUJAC

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-4 « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs »,

Vu le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2019-2024 approuvé par arrêté préfectoral le 1^{er} octobre 2019,

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CADAUJAC,

Vu l'arrêté du 28 août 2020 de la préfecture de la Gironde relatif au déclassement rétroactif du domaine public routier,

Vu l'absence d'obligation de solliciter l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, eu égard au montant de la transaction,

Vu la délibération n°2019/143 du 24 septembre 2019 concernant l'acquisition de parcelle pour le projet d'aire d'accueil des Gens du voyage sur Cadaujac,

Vu la délibération n°2019-44 du 25 septembre 2019 du conseil municipal de Cadaujac concernant l'acquisition de parcelle pour le projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur Cadaujac,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé depuis plusieurs années une politique d'aménagement du territoire équilibrée, soucieuse de l'inclusion de tous les publics et de la préservation d'un haut niveau de qualité de vie.

Dans cette perspective, la CCM a engagé un programme d'aménagement spécifique pour accompagner la sédentarisation des gens du voyage installés régulièrement sur son territoire.

Ce programme est conforme aux orientations de l'actuel Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV 2019-2024) et permet notamment :

- de prévenir les installations illicites sur des sites pouvant impacter l'ordre public ou la tranquillité publique,
- d'améliorer la connaissance des codes de fonctionnement de ce public pour mieux répondre aux besoins,
- de favoriser une meilleure intégration des gens du voyage dans les communes du territoire,
- de mutualiser les ressources locales pour proposer des lieux de vie adaptés et sécurisés.

Il s'articule autour de 3 projets indépendants:

- la construction d'une aire de sédentarisation sur la commune de Castres-Gironde,
- la construction de terrains familiaux locatifs publics sur la Commune de Saint-Médard-d'Eyrans,
- la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Cadaujac.

Pour concrétiser ce dernier projet, la commune de Cadaujac a inscrit à son PLU une zone dédiée à la réalisation de cet équipement. Celle-ci est destinée à devenir d'intérêt communautaire. Cette parcelle, qu'elle détient en pleine propriété, est cadastrée section AW n°151 et est classée en zone N (Zone Ngv du PLU) pour une superficie de 4 745m².

Dès novembre 2017, la Communauté de Communes de Montesquieu a entrepris des négociations avec la commune de Cadaujac pour convenir des modalités et du calendrier de la démarche d'acquisition envisagée pour cette parcelle. Une visite sur site accompagnée par Gironde Ressources le 6 mars 2019 a également permis d'apprécier les caractéristiques du terrain.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/006

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE – PROJET D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR CADAUJAC

Les conclusions de ces échanges ont conduit la Communauté de Communes de Montesquieu, par délibération n°2019/143 susvisée, à prendre la décision d'acquérir la parcelle AW N°151 ainsi que la partie du chemin Valentin pour une superficie totale de 5184m².

La finalisation de cette transaction a été retardée par la nécessité pour les services notariaux de solliciter des services de l'État, précédent propriétaire de la parcelle, le prononcé d'un déclassement rétroactif du terrain ; ce déclassement du domaine public de l'État n'ayant en effet pas été effectué avant la vente à la commune de Cadaujac, la division par voie d'arpentage et la cession à la CCM ne pouvaient être juridiquement opérées. L'arrêté de déclassement a été pris par la Préfecture de la Gironde le 28 août 2020.

En parallèle, le décret n°2019-1478 susvisé a révisé les modalités d'installation et les caractéristiques techniques des aires d'accueil des Gens du Voyage. La Communauté de Communes de Montesquieu intègre donc ces évolutions au projet de création envisagé et entend ne plus acquérir le chemin de Valentin, mais d'envisager un aménagement routier sur une distance comprise entre 125ml et 219ml suivant l'entrée de la parcelle à créer.

La Communauté de Communes de Montesquieu et la commune de Cadaujac conviennent donc que la surface retenue et utile à la réalisation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage est bien celle référencée au cadastre AW n°151 d'une superficie de 4 745m².

Le prix de vente convenu entre la CCM et la commune de CADAUJAC est de 100 000 euros (cent mille euros) auquel il y aura lieu d'ajouter les frais correspondants aux actes notariés (droits d'enregistrement, débours, honoraires et émoluments), qui seront pris en charge par la CCM.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'acquisition d'une parcelle de 4 745 m² à détacher par document d'arpentage de la parcelle sise à CADAUJAC, cadastrée section AW n°151, moyennant le prix total de 100 000 €,
- Décide de l'affectation de ladite parcelle à la construction d'une aire d'accueil des Gens du Voyage,
- Autorise Monsieur le Président mener toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente ainsi que tous documents afférents à la conclusion de cette acquisition,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 12 janvier 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

